



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 185/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 DU MARCHE D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFAU, Conseiller - Julner BELIZAIER - Ruth BIDIU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD (visio) - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOEMIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTON → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Sandra TOCHIMARA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Considérant que le marché d'exploitation du centre de tri a été renouvelé le 1^{er} octobre 2019 pour 5 ans. L'exploitant actuel est la société GUYANE RECYCLAGE. Ce marché a été conçu de manière à optimiser les coûts d'exploitation.

Considérant que le présent avenant porte révision du bordereau des prix unitaires (BPU) applicable pour la facturation des prestations comprises dans le marché d'exploitation du centre de tri en 2022, en prenant en compte le contexte actuel du territoire.

Considérant que dans le cadre de cet avenant, l'application des tarifs prévus au BPU 2019 au lieu du BPU 2022, compte-tenu des gisements prévisionnels et d'un montage financier se rapproche davantage à celui prévu pour 2019.

Considérant que cette modification n'est valable que pour l'année 2022. Car fin d'année 2022, l'exploitant établira le bilan de l'année afin de vérifier les tonnages atteints.

Entendu l'avis favorable de la Commission Environnement Déchets du vendredi 10 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 185/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 du marché d'exploitation du centre de tri.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 185/2021/CACL** relatif à l'approbation de l'avenant n° 2 du marché d'exploitation du centre de tri.

APPROUVE l'avenant n° 2 du marché d'exploitation du centre de tri avec la société GUYANE RECYCLAGE.

APPROUVE les données réelles pour 2020 et 2021 et estimées pour 2022 comme suit :

en tonnes	2019	2020	2021	2022 <i>Estimation +5% /r2021</i>
Collecte sélective CACL+CCDS+CCEG +CCOG	1 511 <i>dont 1 445 CACL</i>	1 314 <i>dont 1 800 CACL</i>	1 470 <i>dont 1 400 CACL</i>	1 544 <i>dont 1 470 CACL</i>
Cartons centre-ville et déchetteries CACL	205	195	135	142
Refus (vers ISDND Maringouins)	628	586	778	817
Apports des Professionnels en monoflux	456	490	714	750
TOTAL	2 800	2 585	3 097	3 253
COÛT DU MARCHÉ	1 372 996 €	1 22 973 €	1 242 742 €	1 244 741 €
COÛT DU MARCHÉ REVU AVEC LE BPU 2019				1 370 015 €

APPROUVE cet avenant n° 2 d'un montant de – 82 819,00 €, ce qui représente – 0,95 % du montant initial du marché, portant le nouveau montant du marché à 8 572 201,90 € (au lieu de 8 705 487,00 € donc au profit de la CACL).

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK